

Comment rédiger mon CSC pour acheter plus responsable ?

Critères écologiques et droits humains

Catherine MARECHAL – écoconso et Carole CRABBÉ – achACT

7 octobre 2019 / Bruxelles



En Amont

- ❑ Mettre en œuvre un engagement politique
- ❑ Améliorer la « performance achats »
 - Détermination des besoins réels
 - **Quantité et diversité des articles?**
 - Remplacer l'achat par un service de **location-entretien?**
 - Se poser la question de la **fréquence de renouvellement.**
- ❑ Identifier les produits, services et technologies
 - dont les performances environnementales et sociales sont les meilleures
 - respectueux des droits et de la santé humaine
 - durables dans le temps
- ❑ Évaluer l'intérêt d'allotir

Établir un dialogue et encourager les fournisseurs à proposer la meilleure option d'un point de vue DD

Liste indicative fournisseurs

DISTRIBUTEURS BELGES QUI PROPOSENT UNE OU DES MARQUES AFFILIÉES À LA FWF	MARQUES PROPOSÉES, MEMBRES DE LA FAIR WEAR FOUNDATION	DISTRIBUTEURS BELGES QUI PROPOSENT UNE OU DES MARQUES AFFILIÉES À LA FWF	MARQUES PROPOSÉES, MEMBRES DE LA FAIR WEAR FOUNDATION
Dutra	Heigo	Protection et sécurité	De Berkel, Havep
Prosafety	B&C, Belconfect, D-force , De Berkel, Havep	Top Tex group	B&C
Wazabi	Stanley & Stella	Marsimat	BP
Falk&Ross	B&C	Au bleu sareau	BP
Squarenuts	Fristads Kansas, Stanley & Stella	Au bleu sareau	BP
Ink	Stanley & Stella	Busigap	Belconfect, D-force
Maison Clothes	Stanley & Stella	Smartex	Continental, Earth positive, Faire Share, Salvage, Stanley & Stella,
Delcaert	B&C, BP, Fristads Kansas, Hydrowear	Chez Marie-Jeanne	Hempage
Workwear-Alep	Belconfect, De Berkel, D-force	A la Colporteuse	BP, Belconfect, D-force, Fristads Kansas, Greiff
Degeco	Bestex, Belconfect, D-force	Wuidart	Belconfect, Bestex, D-force
Evetra	B&C, Fristads Kansas, Havep	Newwork	Belconfect, Bestex, D-force
PCP Seymour	Belconfect, D-force, De Berkel, Greiff, Tricorp	Matprotect	B&C, Havep
PCP-Van Assche	B&C, BP, Greiff	JustOne Pro	BP, Fristads Kansas
Engelbert Strauss	Engelbert-Strauss	Sagedis	Belconfect, D-force
Printbox	Stanley & Stella	ACP	B&C, Continental, Hempage, Stanley&Stella, Triffic
Haloint	Belconfect, D-force, Fristads Kansas		

OEPA et rapport qualité-prix

Quelle que soit la procédure de passation, opter pour

- L'Offre économiquement la plus avantageuse
- Fondée sur le meilleur rapport qualité/prix
 - A déterminer sur la base du prix ou du coût ainsi que de critères clairs et vérifiables comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux et/ou sociaux liés à l'objet du marché.
- La volonté de tenir compte d'aspects environnementaux et/ou sociaux doit clairement ressortir du titre de l'appel d'offre.

Objet du marché

- ❑ Lors de la définition de l'objet d'un marché, les pouvoirs adjudicateurs ont toute liberté de choisir ce qu'ils souhaitent acquérir, ce qui laisse une large marge de manœuvre pour intégrer des considérations environnementales, sociales et/ou éthiques pour autant que cela n'engendre pas une distorsion du marché, notamment en en restreignant ou en en empêchant l'accès.
- ❑ Permet d'annoncer la couleur
- ❑ L'ensemble des clauses (spécifications techniques, critères d'attribution ou conditions relatives à l'exécution) doivent toujours être en lien avec l'objet du marché.

Objet du marché

D'emblée indiquer le lien avec l'environnement, le social ou l'éthique dans l'objet du marché.

[Le (lot x du) marché porte sur la fourniture de vêtements <Type> fabriqués dans des conditions de travail respectueuses des droits humains des travailleurs employés dans les usines de confection.]

Achat de produits textiles ayant une incidence limitée sur l'environnement

Spécifications techniques

= **Minimum à satisfaire**. Particularités objectives et mesurables relatives à l'objet du marché

Les spécifications techniques sont formulées :

- En termes de performances ou d'exigences fonctionnelles > absence de certains composés chimiques, production biologique, etc.
- Par référence à des normes ou des référentiels techniques et environnementaux accessibles aux candidats > méthodes de production et labels (Ex: Ecolabel Européen)

Conditions d'exécution

- ❑ Conditions particulières concernant l'exécution d'un marché liées à l'objet du marché.
- ❑ Notamment considérations sociales et environnementales.
- ❑ Les conditions d'exécution du marché n'entrent pas en compte dans le choix de l'attributaire. Tout soumissionnaire doit être à même de les remplir. Il ne doit pas s'agir de spécifications techniques, de critères d'attribution ou de sélection déguisés.
- ❑ Le respect de ces clauses est vérifié au stade de l'exécution et non lors de l'évaluation de l'offre.

Critères d'attribution

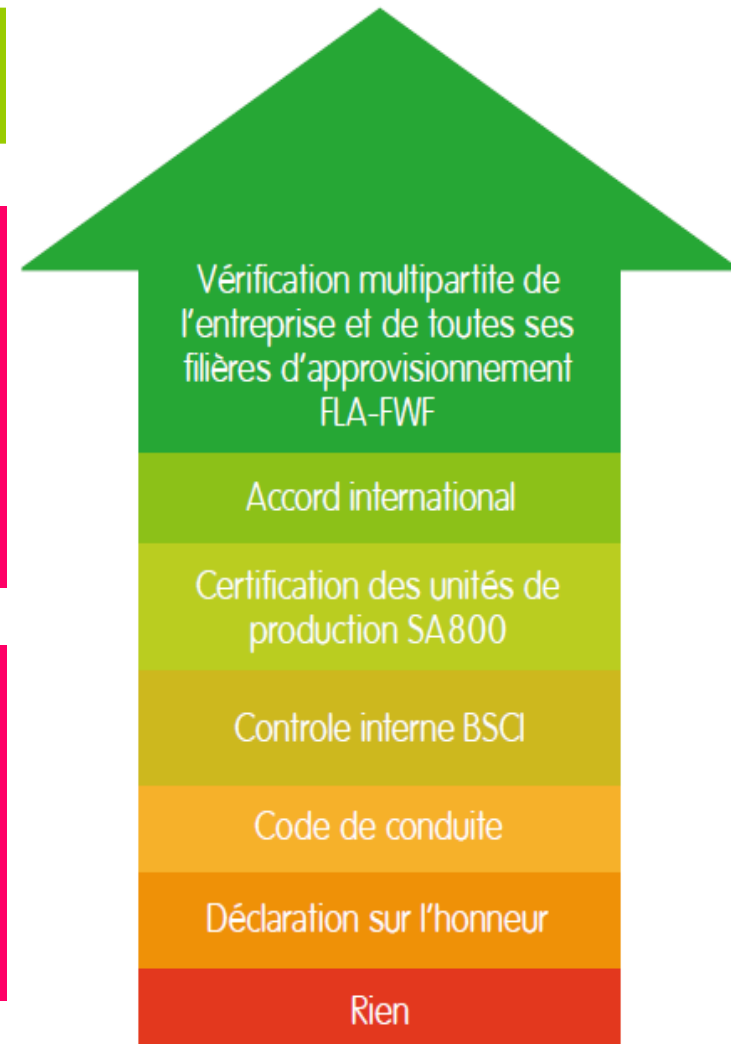
“Les critères d'attribution doivent être relatifs à l'objet du marché, par exemple, le prix ou le coût, la qualité des produits ou prestations, y compris la valeur technique, les caractéristiques esthétiques et fonctionnelles, l'accessibilité, la conception pour tous les utilisateurs, les caractéristiques sociales, environnementales et innovantes, le commerce et les conditions dans lesquels il est pratiqué, l'organisation, les qualifications et l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché, le service après-vente et l'assistance technique, la date de livraison et le délai de livraison ou d'exécution”.

Quelles réponses aux enjeux sociaux?

☐ Spécifications techniques

[En relation avec l'objet du marché, l'autorité contractante entend par « conditions de travail respectueuses des droits humains des travailleurs employés dans les usines de confection » le respect de la législation nationale du travail du pays concerné et des normes de travail internationalement reconnues suivantes : (voir Mode d'emploi p.30)

Vérification : Le candidat joint à son offre la preuve de conformité à ces clauses. Sans préjudice d'autres formes de preuve, cette garantie de conformité peut consister en un **certificat SA8000** pour chaque unité de production concernée par l'objet du marché (y compris sous-traitants), la signature d'un **accord cadre** avec une fédération syndicale internationale couvrant les conditions de travail chez les fournisseurs et sous-traitants, l'adhésion du soumissionnaire ou de son fournisseur, à la **Fair Wear Foundation** ou à la **Fair Labor Association**.



Conditions d'exécution

- ❑ Le respect de ces clauses est vérifié au stade de l'exécution et non lors de l'évaluation de l'offre.
 - Contrôle difficile (voire impossible si le produit est déjà fabriqué au moment de la signature du contrat)
 - Sanction difficile

Voir un exemple de clause dans le Mode d'emploi p. 32 et un modèle de déclaration p. 40

Critères d'attribution

1. *Connaissance de la filière – Traçabilité des produits*

Vérification : le soumissionnaire fournira les noms et adresses du fabricant et des sites de production y compris des sous-traitants ainsi que les volumes produits.

2. *Normes du travail*

Vérification : En référence à l'intégralité des normes de travail reprises dans les spécifications techniques, la conformité du produit sera évaluée selon les niveaux d'engagement du fournisseur, à savoir un code de conduite issu d'une initiative multipartite, un accord-cadre international, un code d'entreprise.

3. *Contrôle*

Vérification : affiliation du soumissionnaire ou de son fournisseur à une initiative de vérification multipartite telle que la Fair Wear Foundation ou équivalent, ou contrôle des conditions de travail dans les unités de production par des auditeurs externes ou certificat SA8000 ou équivalent pour les unités de production concernées par le marché.

Pondération

- ❑ Fixer la pondération en fonction de l'évaluation des offres disponibles
- ❑ Penser à allotir pour favoriser l'expression de ces offres

Transparence de la filière (Max 5 points)

- 5 pts** > Transparence sur toute la filière de confection **y compris sous-traitants.**
- 3 pts** > Transparence sur les **fournisseurs directs du soumissionnaire et les sites de production utilisés.**
- 1 pt** > Uniquement les coordonnées des **fournisseurs directs** du soumissionnaire.

Normes du travail (Max 5 points)

- 5 pts** > Code de conduite issu d'une **initiative multipartite** (telle Fair Wear Foundation)
- 3 pts** > **Accord-cadre International** avec une fédération syndicale internationale.
- 1 pt** > **Code d'entreprise.**

Contrôle (Max 5 points)

- 5 pts** > **Soumissionnaire affilié à une initiative multipartite** telle que la FWF ou équi.
- 3 pts** > **Fournisseurs du soumissionnaire affiliés à une initiative de vérification multipartite** telle que FWF ou équivalent
- 2 pts** > Conditions de travail contrôlées au sein des unités de production concernées par des **auditeurs externes** ou l'entreprise soumissionnaire a recours à des **unités de production certifiées** dans un cadre tel que la norme **SA8000** ou équivalent.

Ville de Liège 2019

- ❑ 2018 – Motion communale
- ❑ 2019 – Marché « **Acquisition de vêtements de travail et chaussures de protection, fabriqués dans le respect de l'environnement et dans des conditions de travail respectueuses des droits fondamentaux des travailleurs employés dans les usines de confection** ».
- ❑ 2 lots pour un montant total de 740.000 € sur 4 ans, renouvelable après 2 ans.
- ❑ Prise en compte des exigences de durabilité dans
 - L'objet du marché,
 - Les critères d'attribution,
 - Les conditions d'exécution.
- ❑ Cotation en matière d'attribution :
 - 40 points pour le confort/mise en situation
 - 35 points pour le prix
 - 15 points pour les critères sociaux et 10 pour les critères sanitaires/environnementaux

Quelles réponses aux enjeux environnementaux et sanitaires?

- Acheter moins et mieux!
- Prendre en compte des critères relatifs à:
 - L'approvisionnement en fibres
 - La limitation et interdiction de l'emploi de substances chimiques
 - La qualité d'usage et le prolongement de la durée de vie
 - L'économie d'énergie et la réduction de l'écotoxicité
 - La réutilisation et le recyclage



Fibres de coton biologique

Pour les articles composés de fibres de coton (ex: t-shirts, sweatshirts):

Spécifications techniques: demander que les articles composés de fibres de coton soient composés de fibres d'origine biologique (minimum 70%).

Critères d'attribution: Evaluer ce critère au regard du pourcentage de produits répondant à cette exigence.

Preuve: GOTS, Organic Content Standard ou équivalent.



Fibres de coton IPM

Pour les articles composés de fibres de coton (ex: t-shirts, sweatshirts):

Spécifications techniques: demander que les articles composés de fibres de coton soient cultivées conformément aux principes de lutte intégrée contre les organismes nuisibles (principes définis par le programme IPM de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou la directive 2009/128/CE de l'UE.

Critères d'attribution: Evaluer ce critère au regard du pourcentage de produits répondant à cette exigence.

Preuve: Fairtrade, GOTS, Organic Content Standard ou équivalent.



Fibres de laine

Pour les articles composés de laine (avec une teneur en laine supérieure à 50%):

Spécifications techniques: actuellement pas assez d'offre sur le marché pour l'imposer en spécifications techniques.

Critères d'attribution: Mettre un critère sur la DCO (demande chimique en oxygène de 25 g/kg de laine au point de rejet final dans l'environnement) et l'interdiction de blanchiment au chlore et dérivés de chlore.

Preuve: GOTS, Ecolabel Européen ou équivalent.



Limitation et interdiction de l'emploi de substances chimiques

Pour les vêtements de travail et promotionnels (pas les chaussures)

Spécifications techniques: demander que les vêtements de travail soient conformes aux critères du label OEKO-TEX Standard 100 qui limite et interdit des substances nocives pour la santé.



Le polyester recyclé

Le ou les produits en fibres de polyester doivent être fabriqués avec une teneur minimale en matériaux recyclés de 20%:

Spécifications techniques: actuellement pas assez d'offre sur le marché pour l'imposer en spécifications techniques.

Critères d'attribution: Evaluer ce critère au regard du pourcentage de produits répondant à cette exigence.

Preuve: Pas de labels. Certification par une partie tierce de la teneur en matériaux recyclés.

Disponibilités des pièces et accessoires

Spécifications techniques: Le soumissionnaire retenu doit, pendant une durée minimale de deux ans suivant la livraison du produit ou pendant la durée du contrat de fourniture tenir à disposition des pièces de rechanges pour toutes les parties et tous les accessoires. Une liste de prix indicatifs concernant ces pièces et accessoires doit également être fournie.

Preuve: Document écrit par lequel il s'engage à respecter l'exigence dans le cadre de la garantie du produit ainsi que de fournir une liste de prix indicatifs pour les pièces inventoriées.

Reprise de produits en fin de vie

Il est possible de conclure un contrat dès le départ pour prévoir la reprise des produits en fin de vie.

Critères d'attribution: Les soumissionnaires qui est en mesure de prouver que les pièces de textiles usagées sont recyclées se verront attribuer des points supplémentaires. La preuve sera apportée en joignant une copie du contrat d'enlèvement et de recyclage des textiles usagés.

Entretien écologique du linge

- Performance des **processus de nettoyage**
 - consommation d'eau et d'énergie lors des lavages, séchages et du repassage?
- Qualité environnementale des **produits lessiviels** utilisés
- **Gestion environnementale globale** du soumissionnaire (EMAS ou ISO 140001)
 - qualité du transport, des emballages...



Mode d'emploi

**MODE D'EMPLOI
DE L'ACHAT PUBLIC
ÉCOLOGIQUE
ET SOCIALEMENT
RESPONSABLE**
**SPÉCIAL
VÊTEMENTS DE TRAVAIL
ET PROMOTIONNELS**
Actualisation 2019

- > **Outil pratique pensé pour l'acheteur public**
 - ❑ Intégrant la loi de 2016
 - ❑ Sous la supervision de Equal Partners
 - ❑ Les enjeux de la filière habillement
 - ❑ Les réponses existantes en matière sociale et environnementale
 - ❑ Des propositions de critères à intégrer au CSC
 - ❑ Disponible sur achact.be

Répertoire de fournisseurs

VÊTEMENTS DE TRAVAIL & PROMOTIONNELS DURABLES



achACT
actions
consommateurs
travailleurs

écoconso
du conseil à l'action

LISTE D'ENTREPRISES & LEURS DISTRIBUTEURS EN BELGIQUE

- ❑ Répertoire indicatif de fabricants et de leurs distributeurs répondant à des critères de durabilité sociale et environnementale
- ❑ Actualisée annuellement
- ❑ Disponible sur achact.be